

Réouverture des lieux de culte à partir du 22 juin

Montréal, 17 juin 2020 – En se basant sur l'autorisation de tenir des rassemblements intérieurs dans les lieux publics en respectant un maximum de 50 personnes, des leaders religieux du Québec annoncent une réouverture des lieux de culte à compter du 22 juin. Cette réouverture se fera selon un protocole conjoint soumis par la Table interreligieuse de concertation au début du mois et approuvé récemment par la Santé publique.

Le protocole prévoit des règles strictes que les groupes religieux auront à respecter pour assurer la protection de la santé de leurs membres et prévenir toute propagation du virus au cours des activités religieuses. Les églises, synagogues, mosquées et autres s'affairent déjà à les mettre en application, chacune à son rythme.

La crise que nous traversons a donné l'occasion à des leaders religieux de différents horizons de se rapprocher, de discuter et de parler d'une seule voix aux autorités gouvernementales. La crise a également mis en évidence une profonde méconnaissance des religions et des bienfaits qu'elles procurent à des centaines de milliers de personnes au Québec. Il est regrettable que l'autorisation de rouvrir les lieux de culte ait été retardée par cette méconnaissance.

Dans leurs religions respectives, les croyantes et croyants trouvent des propositions de sens, des ressources morales et spirituelles et un soutien communautaire qui contribuent à leur bien-être. Plusieurs ont grandement souffert du confinement, malgré les mesures d'atténuation adoptées par plusieurs communautés. La réouverture des lieux de culte leur permettra de renouer avec des services qu'ils estiment « essentiels » et de renforcer les motivations qu'ils y puisent pour participer activement à la construction d'une société fondée sur la justice, la solidarité et la paix.

Compte tenu de ces enjeux, les leaders religieux comptent poursuivre l'expérience de la table de concertation et en faire un forum permanent de dialogue aussi bien entre les groupes religieux qu'avec les autorités gouvernementales et avec la société québécoise en général.

-30-

La Table interreligieuse de concertation regroupe des représentants de l'Église catholique, de l'Église anglicane, des Églises évangéliques, de différentes traditions juives, de différentes mosquées, et du Centre canadien d'œcuménisme qui œuvre dans le dialogue entre les Églises et dans le dialogue interreligieux.

Pour des commentaires ou des entrevues :

Dr Adriana Bara, PhD, (abara@oikoumene.ca) directrice du Centre canadien d'œcuménisme, 438-822-3141

Dr. Louis Bourque (l.bourque@aebeq.qc.ca) Directeur de l'AEBEQ, Membre de l'exécutif du REQ, 514-961-5052

Imam Hassan Guillet (hassan_guillet@hotmail.com) 514-699-7257

Mgr Pierre Murray, C.S.S. (pmurray@evequescatholiques.quebec), AECQ, 514-914-0553

M. Alain Picard (alain.picard3976@gmail.com) conseiller en communications, Conseil juif hassidique du Québec (CJHQ), 514-953-2632

Rabbi Reuben Poupko (reubenspoupko@gmail.com), représentant du Conseil des Rabbins de Montréal, 514-898-4004